



Question sur les droits des enseignants.

Par **SnaK**, le **23/03/2010** à **18:33**

Bonjour,rrnrnJe me présente, je suis un lycéen de seconde, mon professeur de Français se comporte assez étrangement... Depuis le début de l'année, nous lisons comme dans tout cours de Français, des ouvrages classiques (romans, pièces de théâtre...) s'en suit des contrôles à propos de ces ouvrages, toutes les classes n'ont pas le même contrôle, ce qui à première vue est tout à fait normal.rrnrnCependant, deux classes (dont la mienne) ont toujours le même type d'exercices à faire, à savoir, répondre à des questions précises et détailler.rnLes autres classes de secondes ayant le même professeur, elles, font toujours un QCM en plus de ce même contrôle (la moyenne des notes de ces QCM est 14, ce qui est plus qu'intéressant, au vu de la difficulté de l'autre type d'exercice).rrnrnNous avons demandé récemment à notre professeur pour quelle raison(s) nous ne faisons pas de QCM comme les autres classes, et si nous pourrions éventuellement y procéder au prochain livre étudié... Réponse : "Non." sans aucuns justificatifs, nous avons donc demandé par curiosité, à une personne de l'autre classe de lui demander pourquoi eux avaient droit au QCM et pas les deux autres classes en questions... Réponse : "Je ne le donne qu'au classes que j'aime bien".rrnrnForcément, je ne l'ai pas entendu par mes propres moyens, on me l'a répété, mais plusieurs élèves nous ont donné sensiblement la même version des faits...rrnrnSi il s'avère que notre professeur a bien tenu ces propos, est-il dans son droit ?rrnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **23/03/2010** à **18:38**

Bonjour,rrnrnC'est une question à poser à votre inspection académique. Le prof a toute latitude pour organiser, dans chaque classe, sa pédagogie comme il l'entend.

Par **SnaK**, le **23/03/2010** à **18:40**

Merci de vôte réponse.